

Consultation publique de l'OCPM portant sur le développement de l'ancienne gare de triage Outremont

19 mars 2007

Atelier 3: Transport et circulation

Étude de circulation



Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine

Montréal 

Étude de circulation

Contexte

- Lors de la planification de projets majeurs, une étude **d'impact** sur la circulation est requise par la Ville de Montréal;
- Les études d'impact sur la circulation peuvent être requises non-seulement pour les projets de développement publics et privés, mais aussi dans le cadre de projets de réfection ou de remplacement d'infrastructures de transport (ex. : requalification d'un corridor autoroutier), ou encore tout autre projet de nature à **influencer sur la fluidité et la sécurité des déplacements** des personnes et des marchandises au sein de la Ville;
- Le document «**Exigences en matière d'études d'impact sur la circulation** (version 5.1)» énonce les normes de la Ville qu'un promoteur doit respecter afin de procéder à la réalisation d'une étude de circulation;
- La réalisation d'une étude d'impact sur la circulation appelle à des **discussions** entre la Ville et le promoteur (et le consultant que ce dernier a retenu).

Étude de circulation

Exigences générales de la Ville

- Rédaction d'un **rapport d'étude d'impact signé par un ingénieur** membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- Transmission des **documents annexes** (programmation des feux de circulation, comptages, résultats électroniques des simulations);
- Réalisation de **comptages de circulation sur la base de données récentes** (la Ville se réserve le droit de vérifier la validité des données et de refuser les travaux dont les comptages sont jugés inadéquats);
- Le seul logiciel autorisé est «**SimTraffic 6**», un module intégré au logiciel **Syncro 6** et toutes les simulations électroniques doivent être transmises à la Ville pour fins d'analyse;
- Les **propositions de réaménagement** des voies publiques doivent être transmises à la Ville (géométrie, signalisation, marquage, etc.).

Étude de circulation

Exigences spécifiques de la Ville

- Une **description du projet** (mise en contexte, localisation et zone d'étude, plan d'implantation, superficies, phases de réalisation);
- Une caractérisation de la **zone d'étude** retenue pour l'étude (qui doit être préalablement approuvée par la Ville);
- Une évaluation des **impacts anticipés** à la fin du projet;
- Une proposition quant au **stationnement** hors-rue;
- Une proposition quant aux modalités de **livraison**;
- Une illustration des itinéraires **piétons** et **cyclistes**;
- Une proposition des **réaménagements** géométriques;
- Une évaluation des **coûts**;
- Une description des impacts du projet durant la **construction** et des propositions de mesures de mitigation.

Étude de circulation

Étude de circulation – Projet «Université de Montréal»

- Depuis plus d'un an, l'Université de Montréal, son consultant en circulation ainsi que la Ville de Montréal (arrondissement d'**Outremont**, **Division de la circulation** du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, **Division du développement urbain** du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine) **collaborent à la réalisation d'une étude de circulation** portant sur le développement de l'ancien triage Outremont;
- Ce **processus dynamique a permis de raffiner l'analyse du projet**;
- La version finale révisée de l'étude des impacts sur la circulation du projet, déposée par le promoteur en octobre 2006, **est conforme aux exigences de la Ville de Montréal en matière d'étude** d'impacts sur la circulation.

Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

Arrondissement d'Outremont

Division du développement urbain

Direction de la planification du développement du territoire

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Ville de Montréal

Mars 2007

